

Au fil du Vernisson



MAGAZINE MUNICIPAL
AVRIL 2023 / N°11



ÉDITO

Chères Nogentaises, chers Nogentais,

Le printemps est enfin arrivé pour redonner de la joie, du soleil dans nos activités. Le contexte international est toujours aussi tendu avec la guerre, les déclarations des dirigeants, l'inflation, le coût des matières premières, ...

Malheureusement nous en constatons l'influence négative sur notre vie de tous les jours, les ralentissements de nos projets dus à cette incertitude mais nous devons garder le cap avec l'espoir d'un retour à une vie plus apaisée.

L'équipe municipale vient de voter son budget, en tenant compte des aléas, et pour le tenir à l'équilibre.

Nous continuerons à investir pour améliorer la qualité de vie dans notre village tout en réduisant la dette de plus de 8 % en 2022 pour s'établir à 611 € par habitant.

Nous avons décidé de ne pas augmenter la part de l'impôt communal pour aider le pouvoir d'achat des nogentais, alors que les bases d'imposition de l'Etat vont croître.



Nos principaux travaux en 2023 seront :

- la continuité de la réalisation de la liaison douce entre le Baugé et le centre bourg,
- l'étude de l'aménagement de l'axe Nord-Sud, en tenant compte de vos remarques, pour donner suite à la dernière présentation du projet en réunion publique,
- la réfection des trottoirs avec un programme 2023 concentré sur la rue Curie,
- la finalisation de l'aménagement du logement d'urgence.

Nous vous invitons à la grande fête de l'eau pour célébrer l'inauguration de l'étang du Gué Mulet, un véritable havre de paix pour les balades familiales, le samedi 22 avril avec un spectacle convivial pour tous.

Mon équipe et moi-même restons à votre écoute pour vous accueillir en mairie et évoquer les sujets qui vous tiennent à cœur dans le but d'améliorer le bien vivre à Nogent.

Au plaisir de vous croiser dans notre village.

PHILIPPE MOREAU

SOMMAIRE

Plan Communal de Sauvegarde.....3
3^e Concours photo.....3
Aménagement de l'axe Nord-Sud.....4-5
Les salles communales disponibles à la location.....6

Stérilisation.....6
« Le budget participatif » qu'est-ce que c'est ?.....7
Le syndicat d'initiative comité des fêtes.....7
Agenda.....8

VICE-PRÉSIDENT



Jean-François Lefebure

MEMBRES



Sophie Malgouris



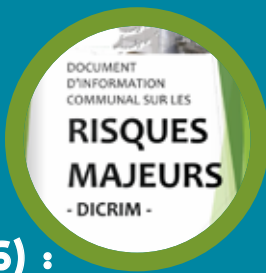
Stéphanie Wurpillot



Gratiane Des Dorides



Diane de Bellescize



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS) : QUELLE AVANCÉE ?

Le Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.) est un instrument de planification et d'organisation communale qui a pour objet d'anticiper les situations dangereuses afin d'assurer la protection et la mise en sécurité de la population. L'organisation mise en place dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde permet ainsi de faire face à des situations très diverses : catastrophes majeures atteignant fortement la population (personnes décédées ou blessées, maisons détruites,...), perturbations de la vie collective (interruption durable de l'alimentation en eau potable ou en énergie, intempérie, canicule, épidémie...), accidents plus courants (de la circulation, incendie...). L'objectif du PCS est de se préparer préalablement en se formant, en se dotant de modes d'organisation, d'outils techniques pour pouvoir faire face à tous ces cas et éviter ainsi de basculer dans une crise.

Notre commune a mis en œuvre différentes actions afin de répondre aux obligations réglementaires :

- rédaction et distribution du DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs), actions d'information de la population intimement liées à la démarche PCS, vous indiquant les premières mesures à mettre en œuvre en cas d'ur-

gence (1) ;

- rédaction du PCS, validé par les services de la Préfecture ;
- rénovation de la sirène d'alerte du centre bourg ;
- installation d'une sirène au Baugé ;
- création d'un local de cellule de crise, au-dessus de la mairie, regroupant :
 - les fiches d'actions, permettant de mettre en œuvre les outils appropriés en cas d'urgence,
 - les cartes de la commune,
 - des équipements d'alerte ;
- état des lieux du gymnase qui servira de lieu d'accueil d'urgence, nous y retrouvons notamment :
 - une cuisine,
 - des douches et WC,
 - des lits pliants,
 - des couvertures de survie,
 - du matériel de première urgence.

Nous procéderons régulièrement à des exercices avec l'ensemble des services, des élus et de la Réserve Communale de Sécurité Civile dès lors que celle-ci sera constituée, afin que chacun soit formé au mieux en cas de nécessité.

Retrouvez le PCS et son DICRIM sur https://www.nogentsurvernison.fr/risques-majeurs_fr.html

(1) des exemplaires papier sont disponibles à la mairie.

3^E CONCOURS PHOTO

Le thème pour ce troisième concours était "la vie animale".

Après 4 mois pour prendre le meilleur cliché, 29 personnes de plus de 12 ans et 5 de moins de 12 ans ont envoyé leurs réalisations.

L'exposition a eu lieu à la médiathèque du 1er au 22 décembre et 132 visiteurs ont pu voter pour les deux catégories.

Pour la dernière manifestation municipale de l'année, nous nous sommes réunis vendredi 23 décembre en fin d'après-midi pour déclarer les résultats avec M. le maire.

1er prix pour les moins de 12 ans :

Salomé Malpeyre-Bobet avec "Voulez-vous danser ?", reçoit une carte cadeau d'une valeur de 50 €, 2 places pour une séance au "cinéma dans mon village" (1er jeudi du mois).



1er prix plus de 12 ans : Marie-Ange Versaen-Baillou avec "L'écureuil se régale avec nos noix, sur notre terrasse" reçoit un bon pour le restaurant Bistro de Paris d'une valeur de 50 € et 2 places pour une séance au "cinéma dans mon village" (1er jeudi du mois).

Les deux plus jeunes de la catégorie plus de 12 ans ont reçu une place de cinéma en signe d'encouragement. A bientôt pour le 4e concours avec un nouveau thème !



AMÉNAGEMENT DE L'AXE NORD-SUD

Nous vous en parlions déjà dans le numéro précédent (Cf. p. 4 - Au fil du Vernisson, n° 10, janvier 2023) mais le projet est suffisamment important pour revenir dessus. Vous étiez nombreux à la réunion publique du 25 janvier montrant votre intérêt pour votre village.

Pour rappel, le groupement (composé d'Anne Velche, de Sologne Ingénierie, du Cabinet Ragey et de l'Agence de l'Arbre) a mené une étude préalable et une programmation de la requalification et de l'aménagement de la traversée du bourg (RD 607).

Ce sont des propositions à retravailler pour élaborer un plan d'action, le budget étant important, mais il est important de continuer à échanger.

Voici les segments du parcours N-S qui fait un peu plus de 2 km (les numéros n'ont pas de lien avec une programmation de travaux)

OBJECTIFS ET OPTIONS

- rétrécissement de la chaussée rue Georges Bannery et rue du 11 Novembre,
- modification de la vocation de la place de la République et son intégration dans un secteur partagé,
- piste cyclable bidirectionnelle coté ouest des voies non concernées par la zone partagée,
- maintien maximum du stationnement, sauf place de la République. Les places supprimées seront compensées dans un îlot aménageable donnant rue de Varennes et rue Aristide Briand,
- rue Aristide Briand en secteur partagé, autorisant le stationnement devant les commerces,
- création d'un rond-point routier au niveau de la rue de la Gare, et d'un rond-point urbain au croisement des rues Bannery et des Dames,
- remplacement des arbres avec notamment la création d'une bande « boisée » de 5 à 6 m de large en secteur 2,

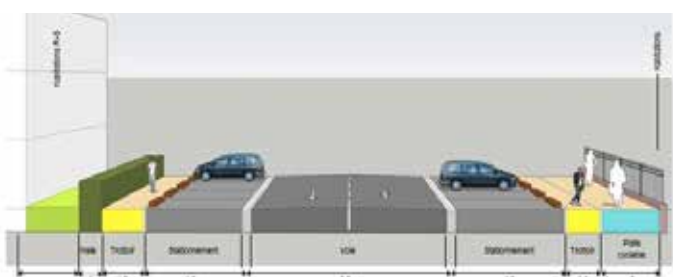
- amélioration de la sécurité aux intersections avec, selon le cas, la création d'îlots directionnels et de stop,
- amélioration de la sécurité rue du 11 Novembre.

SECTEUR 1

- Maintien du caractère « routier », avec le rond-point de la rue de la Gare et les dimensions de la chaussée.
- Aménagement du carrefour avec la rue Raymond Picault.
- Stationnement conforté et complété
- Piste cyclable inscrite dans l'accotement Ouest actuellement planté.
- Espaces enherbés de part et d'autre de la voie reçoivent des plantations en complément de celles existantes



au niveau du boulodrome (à gauche) et stade (à droite)



au niveau de l'immeuble

SECTEUR 2

- Rétrécissement de la largeur de chaussée (passage de 7 m à 5,50 m sur l'ensemble de la section).
- Maintien des parkings longitudinaux



FACILITER L'ACCÈS AUX COMMERCES

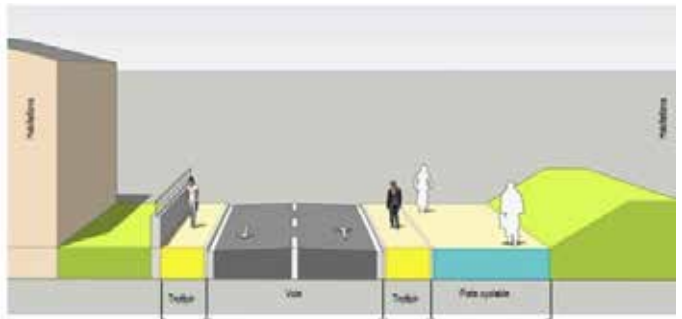
RÉAMÉNAGER LE CŒUR DE NOTRE VILLAGE

PENSER À LA CIRCULATION PARTAGÉE (PIÉTON, VÉLO, VOITURE)

- Création d'un carrefour giratoire, de type urbain, à l'intersection avec les rues des Dames et Georges Guillaume. Le but est d'une part de limiter la vitesse (50 km/h) et d'autre part de faciliter les échanges avec la rue des Dames.

Pour les réseaux : mise aux normes des réseaux AEP et EU situés de part et d'autre de la voie ; travaux de reprise de branchement sur le réseau AEP, côté Est ; création d'un réseau d'eaux pluviales, de part et d'autre de la voie, entre la rue de la gare et la rue des Dames, et la gestion de son exutoire dans la rivière, milieu récepteur.

Se pose la question de l'effacement des réseaux secs, par passage en souterrain. L'effacement des réseaux concerne les réseaux suivants : alimentation électrique BT ; téléphone (orange) ; fibre optique ; éclairage public ; sonorisation de la ville.



place de la République, nouvel espace, point de fraîcheur



SECTEUR 3

- Requalification de la voirie sur l'ensemble de la section : double circulation rue A. Briand.
- Requalification de l'espace public place de la République. Possibilité de l'achat du terrain qui va de la rue de Varennes à la rue Aristide Briand.

SECTEUR 4

- Rétrécissement de la chaussée, de 7 m à 5,50 m, côté Ouest afin de permettre la création d'une piste bidirectionnelle sur le trottoir.
- Aménagement de carrefour à l'intersection avec la rue de Verdun, afin de limiter la vitesse et créer une porte d'entrée dans la zone 20 km/h.

SECTEUR 5

- Aménagement du carrefour à l'intersection avec la RD 41
- Voie de circulation, d'une largeur actuelle de 7,50 m réduite à 5,50 m, par la création de parkings longitudinaux. Ces zones de parking sont implantées en alternance de chaque côté pour atténuer cet effet de ligne droite actuelle
- Remplacement des plantations d'alignement et plantations de haies



- Aménagement de 3 points singuliers aux intersections suivantes : l'intersection avec les rues de Varennes et de Vilmorin ; l'intersection avec la rue Pasteur, en face de la place de l'Eglise ; la place traversante devant la mairie.

EXPRESSION PUBLIQUE :

- via le formulaire disponible sur le site internet : https://www.nogentsurvernissin.fr/toutes-les-actualites_fr.html
- par la consultation directe sur les 3 prochains marchés des producteurs où des conseillers municipaux seront présents pour écouter vos diverses remarques et suggestions.



LES SALLES COMMUNALES DISPONIBLES À LA LOCATION

La commune propose plusieurs salles à la location.

Le château et la maison des associations

Les deux salles sont équipées de cuisines fonctionnelles et toutes équipées avec un accès PMR.

La mise à disposition est gratuite pour les activités courantes et les assemblées générales des sociétés et associations locales. Pour leurs manifestations à but lucratif ou repas, elles sont octroyées une fois par an (deux fois pour les associations de personnes âgées).

Quant aux entreprises, aux artisans et aux commerçants locaux, la location est gratuite une fois par an pour des manifestations à entrée gratuite uniquement.

A noter concernant la maison des associations qu'elle ne peut être utilisée que jusqu'à 23 heures pour les diverses manifestations et uniquement le midi pour les repas.

LES TARIFS SONT LES SUIVANTS

Tarifs à compter du 1er janvier 2023	Montants
Cautions de la salle.....	660 €
Cautions pour le ménage.....	150 €
ou frais de ménage (fait par la Commune).....	170 €
Sociétés et associations locales (hors gratuité).....	140 €
Particuliers nogentais - Vin d'honneur.....	70 €
Particuliers nogentais - Journée.....	135 €
Particuliers ou sociétés hors commune - Vin d'honneur.....	185 €
Particuliers ou sociétés hors commune - Journée.....	340 €
Vente à la journée.....	270 €
Autres activités - La séance de 2h.....	40 €
Journée de formation.....	80 €
Semaine de formation (5 jours).....	350 €

LE GYMNASE

La mise à disposition est gratuite une fois par an pour les associations locales. Pour les entreprises, les commerçants et les artisans locaux, une gratuité par an pour des manifestations à entrée gratuite. Aucune location du gymnase pour des repas organisés par des particuliers.

Tarifs à compter du 1er janvier 2023	Montants
Cautions du gymnase.....	660 €
Cautions pour le ménage.....	325 €
ou frais de ménage (fait par la Commune).....	250 €
Associations locales (hors gratuité).....	265 €
Particuliers nogentais.....	255 €
Entreprises, commerçants et artisans locaux (hors gratuité).....	700 €
Particuliers hors commune.....	745 €
Entreprises hors commune.....	1500 €
Équipement cuisine (à ajouter).....	120 €

STÉRILISATION

L'identification : c'est le moyen le plus sûr de vous contacter si votre chat est trouvé sur la voie publique. Elle est obligatoire pour tous les chats de plus de 7 mois, nés après janvier 2012.

L'identification se réalise principalement par puce électronique, injectée sous la peau, de façon indolore. C'est un acte qui ne demande pas d'anesthésie et peut être réalisé dès le plus jeune âge.

L'identification par tatouage est encore autorisée en France et se pratique sous anesthésie générale.

<https://www.i-cad.fr>

La stérilisation : un couple de chats peut donner naissance à 20 000 chats en 4 ans !

LA STÉRILISATION A DE NOMBREUX AVANTAGES

Meilleure relation entre le chat et sa famille ; diminution conséquente du nombre des abandons ; un chat stérilisé et correctement nourri, chasse moins, ainsi la petite faune sauvage est mieux préservée.

Elle doit être réalisée, si possible, avant la puberté du chat, qui survient entre 4 et 6 mois.

Fichier d'identification (iCad) : 0810 778 778 et sur www.i-cad.fr

Application Filalapat www.filalapat.fr

Centre Antipoison Animal et Environnemental de l'Ouest (CAPAE-Ouest) : 02 40 68 77 40

Centre National d'Informations Toxicologiques Vétérinaires (CNITV) : 04 78 87 10 40

Campagne de stérilisation des chats errants : renseignements en mairie.



« LE BUDGET PARTICIPATIF » QU'EST-CE QUE C'EST ?

C'est un dispositif qui peut permettre à des citoyens de participer à l'affectation d'une partie du budget de la commune. A Nogent sur Vernisson, le conseil municipal a voté une enveloppe budgétaire de 5 000 euros.

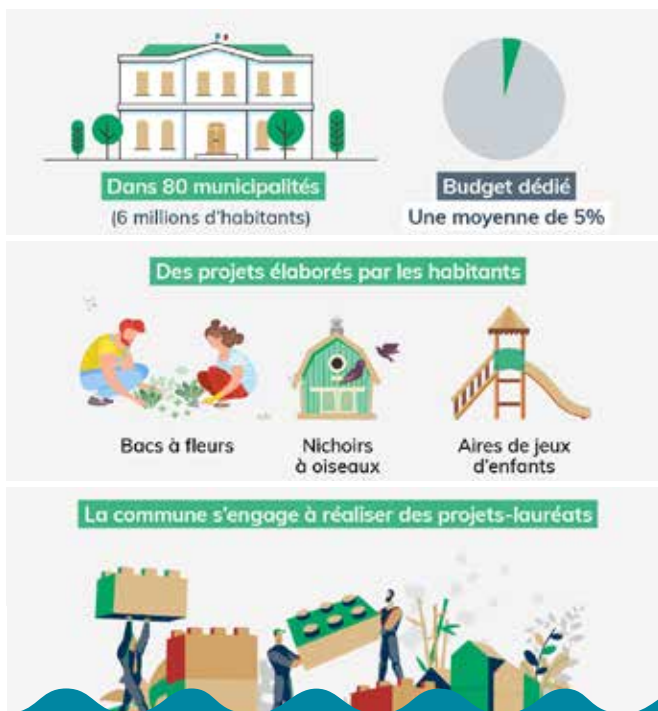
L'attribution de ce budget suit plusieurs étapes :

- les dépôt des idées par les citoyens (un certain nombre de critères sont fixés dans le règlement du budget participatif),
- l'analyse d'éligibilité et de faisabilité par les élus et les services de la commune,
- le vote par les citoyens de la commune pour un des projets proposés,

- la réalisation du projet choisi,
- son évaluation.

Voici quelques exemples de projets réalisés avec ces budgets dans d'autres communes : installation de frigos solidaires anti-gaspillage, création de boîtes à dons, installation de compacteurs à plastique permettant d'obtenir en échange de vieilles bouteilles billets de tram ou bons d'achats divers mais aussi création de jardins partagés, création de lieux de convivialité, etc. la liste peut être longue.

source de l'infographie : <https://www.vie-publique.fr/eclairage/271797-gestion-municipale-le-developpement-des-budgets-participatifs>



ASSISTER AU CONSEIL MUNICIPAL, C'EST POSSIBLE !

Toute personne a la possibilité d'assister au conseil municipal d'une commune. Il n'est pas nécessaire d'être électeur ni même domicilié sur la commune, ni majeur, chacun peut librement prendre place et écouter les échanges. N'hésitez pas à venir, chaque mois, des chaises sont installées pour le public.



LE SYNDICAT D'INITIATIVE COMITÉ DES FÊTES

Cette association a un lien fort avec la municipalité.

Elle organise des fêtes et des manifestations dans la localité et ses environs et est chargée de missions confiées par la commune. Le Syndicat vient en soutien aux associations nogentaises en proposant une aide au secrétariat ainsi que la location de matériel, également possible pour tous les Nogentais.

Nous avons des barnums de 3 m, 8 m ou 12 m, de la vaisselle, des réfrigérateurs et congélateurs, friteuses et bac à frites, percolateurs, chocolatières, tables et chaises, plancha et gaufrier.

Nous proposons à nos adhérents des impressions de documents, de l'aide administrative, de la plastification des documents, la vente de cartes de pêche et des produits de Lédanès.



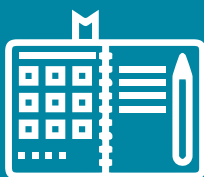
Toutes nos manifestations sont publiées sur notre site facebook <https://bit.ly/SI-ComiteDesFetes>. Publications relayées sur les canaux de la municipalité et le bulletin municipal, Au fil du Vernisson.

Cette association est composée uniquement de bénévoles. Donc, si vous avez un peu de temps libre, n'hésitez pas à nous rejoindre pour renforcer l'équipe, rendant ainsi possible l'organisation de diverses manifestations qui animent la vie du village.

Syndicat d'initiative - Comité des fêtes
102 rue Georges Bannery Ouvert mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h
02 38 97 68 39 / otsi.nogent.sv@wanadoo.fr

Présidente : Séverine Petitpas ; Vice président : Alain Batsch ; Trésorier : Claude Bocquelloen ; Trésorière adjointe : Michelle Bachelet ; Secrétaire : Martine Pauchard ; Secrétaire adjointe : Aurélie Chapelain

AGENDA



AVRIL

JUSQU'AU VENDREDI 7 AVRIL

Exposition de Clem Lachaize, Médiathèque

SAMEDI 1

Dédicace « La légende du chien de Montargis » de Clem Lachaize, Médiathèque
14 h 30 à 16 h 30

JEUDI 6

Ciné dans mon village, Espace des étangs, 17 h 45 - 20 h 30

VENDREDI 7

Clôture des votes du e-prix Manga Loiret, Médiathèque

SAMEDI 8

"Illusions perdues" de Balzac par la Cie Gaf'Alu, Médiathèque, 15 h
Municipalité

SAMEDI 8

Championnat du Loiret doublette, terrain de pétanque et gymnase
Pétanque nogentaise

DIMANCHE 9

1er marché des producteurs, place Aristide Briand, 9 h à 12 h
Municipalité

LUNDI 10

Chasse aux oeufs, parc du château, 10 h - 12 h - Comité des fêtes
Syndicat d'initiatives

LUNDI 10

Loto, gymnase
Pétanque nogentaise

SAMEDI 15

Bébés lecteurs, Médiathèque, 10 h 30
Municipalité en partenariat avec le RPE

SAMEDI 15

Après-midi jeux de société, Médiathèque, 14 h 30 à 17 h - Municipalité

MARDI 18 AU SAMEDI 29

Exposition de Cléopâtre Armstrong-Lachaize, Médiathèque

MERCREDI 19

Animation à la médiathèque - heure à définir, Municipalité

JEUDI 20

Le bien être dans les fermes, comment le définir? (élèves des Barres) proposé par l'atelier Cultur'aux Barres à l'Arboretum

SAMEDI 22

Inauguration du nouvel aménagement de l'étang du Gué Mulet, à partir de 19 h (animation, repas, buvette)

SAMEDI 29

Championnat de pétanque en tripléte, terrain de pétanque et gymnase, Pétanque nogentaise

MAI

MARDI 2 AU SAMEDI 13

Exposition de Denis Lachaize, Médiathèque

JEUDI 4

Ciné dans mon village, Espace des étangs, 17 h 45 - 20 h 30

LUNDI 8

Commémoration au monument aux morts de Nogent-sur-Vernisson puis à Pressigny-les-Pins
Municipalités

SAMEDI 13

Cyclisme tour du Loiret, départ d'une étape, Espace des étangs

DIMANCHE 14

Championnat Loiret jeune, terrain de pétanque et gymnase

DIMANCHE 14

Marché des producteurs, place Aristide Briand, 9 h à 12 h

JEUDI 18

Biologie et éco-éthologie des chiroptères de métropole. (élèves des Barres) proposé par l'atelier Cultur'aux Barres à l'Arboretum

JEUDI 18 - DIMANCHE 21

Championnat de ligue, terrain de pétanque et gymnase, Pétanque nogentaise

JUIN

JEUDI 1

Ciné dans mon village, Espace des étangs, 17 h 45 - 20 h 30

DIMANCHE 11

Marché des producteurs, place Aristide Briand
9 h à 12 h

VENDREDI 16

Assemblée générale Fraternelle nogentaise, local foot, 18 h 30

SAMEDI 17

Kermesse, gymnase, APE

SAMEDI 17

Concert Railroad stomp, 20 h, Espace des étangs, Municipalité

DIMANCHE 18

Commémoration appel du 18 juin, mairie, Municipalité

MARDI 20

Concours vétérinaire, terrain de pétanque et gymnase, Pétanque nogentaise

JEUDI 22 - MARDI 27

Présence d'une délégation Roumaine, Comité de jumelage et Municipalité

SAMEDI 24

Inauguration de la Place Remetea-Bihor, Etang du Gué Mulet à partir de 18 h.

SAMEDI 24

Retraite aux flambeaux et brûlage du bonhomme, mairie et château, Municipalité

DIMANCHE 25

Vide-grenier, foire de la Saint-Jean, Comité des fêtes-Syndicat d'initiative

MERCREDI 28 JUIN

10e anniversaire de la médiathèque, spectacle Rivages, 15 h, château suivi d'une cérémonie avec discours.

CONTACTS :

MAIRIE

17 bis, rue Aristide-Briand
45290 Nogent-sur-Vernisson
02 38 97 60 53
accueil1.ngv@orange.fr

www.nogentsurvernisson.fr



<https://www.facebook.com/nogentsurvernissommairie>



www.instagram.com/villagedelarbre

panneau pocket :
www.nogentsurvernisson.fr/panneaupocket_fr.html

Au fil du Vernisson

Le magazine municipal de Nogent-sur-Vernisson
Directeur de la publication : Philippe Moreau

Rédaction : Commission Communication
maryse.tripier@nogentsurvernisson.fr

Réalisation graphique - mise en page : Noémie Perrier

Imprimé sur papier recyclé certifié FSC :
Improffset Châtillon-Coligny

TRIBUNE - GROUPE OPPOSITION

Le groupe n'a pas communiqué de texte